



Orpi Agence du Vexin

Honoraires de transaction TTC à la charge du Vendeur

Prix de vente	Habitation / Commercial	Terrain
Jusqu'à 100.000 €	7 % TTC avec un minimum forfaitaire de 5.000 €	10 % TTC avec un minimum forfaitaire de 8.000 €
De 100.001 € à 300.000 €	6 % TTC	10 % TTC
Supérieur à 300.000 €	5 % TTC	10 % TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI Agence du Vexin – Transactions Immobilières - SARL VEXIN IMMOBILIER – 9 bis Rue de Crosne à MAGNY EN VEXIN (95420)

SARL VEXIN IMMOBILIER au capital de 5 000 € - RC Pontoise 880 024 682 Carte professionnelle n° CPI 95012020000044487 délivrée par CCI Ile de France – n° de siret : 88002468200010

Garantie financière : ALLIANZ IARD : 1 Cours Michelet à PARIS la Défense Cedex

Honoraires au 01/10/2020

La délivrance d'une note est obligatoire.